

Objet : Convocation à la réunion du Conseil Communautaire
Election du Président et des membres du Bureau

PJ : Modèle de pouvoir
Ordre du jour
Note explicative de synthèse
Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Réf : CGLVE/ALH/n°2402-I0335

Contact : Aline HERGAULT

Secrétariat Général en charge des assemblées
Tél. : 02 31 66 66 13 / E-mail : assemblees@vireaunoireau.fr

Membres Titulaires du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Suite à la démission de M. Marc ANDREU SABATER de ses mandats de conseiller municipal et communautaire et de sa fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, et conformément aux dispositions des articles L2122-14 et L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-2 du même code, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Communautaire qui se déroulera le :

Judi 15 Février 2024 à 18h00

**Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
Le Bourg de Roullours – 14500 Vire Normandie**

Cette séance sera consacrée aux élections du Président et des membres du Bureau Communautaire (Vice-Présidents et autres membres). Vous trouverez l'ordre du jour de la séance ainsi que la note de synthèse joints à la présente convocation.

Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

Un modèle de procuration est joint à ce présent courrier qu'il vous appartient de compléter le cas échéant. La procuration devra être remise au plus tard avant la séance lors de l'émargement.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative, (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation ou votre indisponibilité à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:02.31.66.66.55) ou par mail à l'adresse suivante : assemblees@vireaunoireau.fr, dès réception de ce courrier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1^{ère} Vice-Présidente



Publication par la mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr>
rubrique « actualités » et « agenda », le : 9 février 2024



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66 66 55 - accueil_ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr



Objet : Convocation à la réunion du Conseil Communautaire
Election du Président et des membres du Bureau

PJ : Ordre du jour
Note explicative de synthèse
Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Réf : CGL/VE/ALH/n°2402-I0335

Contact : Aline HERGAULT

Secrétariat Général en charge des assemblées
Tél. : 02 31 66 66 13 / E-mail : assemblees@vireaunoireau.fr

Membres Suppléants du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Suite à la démission de M. Marc ANDREU SABATER de ses mandats de conseiller municipal et communautaire et de sa fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, et conformément aux dispositions des articles L2122-14 et L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-2 du même code, je vous informe que vous pourrez être amené(e), en votre qualité de Conseiller Communautaire suppléant, à pourvoir au remplacement du Conseiller Communautaire titulaire désigné pour votre commune (conformément à l'article L5211-6), lors de la séance de Conseil Communautaire du :

Jeudi 15 Février 2024 à 18h00

**Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
Le Bourg de Roullours – 14500 Vire Normandie**

Cette séance sera consacrée aux élections du Président et des membres du Bureau Communautaire (Vice-Présidents et autres membres). Vous trouverez l'ordre du jour de la séance ainsi que la note de synthèse joints à la présente convocation.

Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, le conseiller titulaire, **uniquement en cas d'absence** à une séance de conseil communautaire, pourra être représenté par son délégué suppléant qui siègera au conseil avec voix délibérative.

Le suppléant est alors destinataire dans les mêmes délais que le titulaire, de la convocation à la séance ainsi que des documents qui l'accompagnent.

Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette séance, en lieu et place du conseiller titulaire de votre commune, auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:02.31.66.66.55) ou par mail à l'adresse suivante : assemblees@vireaunoireau.fr

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1^{ère} Vice-Présidente



Publication par la mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actualités » et « agenda », le : 9 février 2024



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tél. : 02 31 66 66 55 - accueil.ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr

